

ICC lance un nouvel outil de coopération entre Douanes et entreprises



Jean-Marie SALVA, Avocat associé, DS Avocats et Président de la Commission Politique commerciale et réglementations douanières d'ICC France

Avec le code de bonne conduite des opérateurs internationaux, ICC propose un nouvel outil de coopération entre les entreprises et les Douanes. Il définit 59 critères sur la base desquels un opérateur peut être considéré comme fiable, quel que soit le système d'accréditation mis en place dans son pays.

La Chambre de Commerce Internationale (ICC) a adopté en avril 2013 des lignes directrices pour l'opérateur international (ou «*ICC Guidelines for cross-border traders in goods*») qui visent à définir les standards minimum à partir desquels un opérateur peut être considéré comme fiable en attendant d'être éventuellement certifié à l'un des dispositifs d'accréditation conçus par les autorités douanières.

Ces dispositifs ont été progressivement mis en place dans le monde (OEA, CTPAT, etc.) à l'invitation de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) soucieuse de sécuriser les échanges internationaux face au risque terroriste. C'est l'objet du cadre SAFE adopté par l'OMD en 2005. Son objectif est d'identifier les opérateurs susceptibles de sécuriser la chaîne d'approvisionnement dans une économie mondialisée. En l'absence d'une convention internationale contraignante, ces dispositifs relèvent encore de la libre appréciation de chacun des pays membres de l'OMD et s'inscrivent dans un cadre strictement national. C'est pourquoi ICC a activement soutenu la signature d'accords de reconnaissance mutuelle du type de ceux conclus par l'Union Européenne avec le Japon en 2010 et avec les USA en 2012.

Un code de bonne conduite douanière.

Mais il reste encore beaucoup à faire en matière d'harmonisation. C'est pourquoi le Guide qui vient d'être publié a été conçu comme une étape intermédiaire non contraignante. Il

prend la forme d'un code de bonne conduite douanière réunissant les meilleures pratiques des entreprises soucieuses de s'inscrire à terme dans cette démarche de certification. Il vise à proposer une vision commune des critères objectifs sur la base desquels un opérateur peut être considéré comme fiable, quel que soit le système d'accréditation mis en place dans son pays.

Ce guide constitue aussi le pendant d'autres lignes directrices ICC destinées à définir un ensemble de bonnes pratiques des douanes, notamment dans les pays développés. Ces lignes directrices douanières ou «*ICC Customs Guidelines*» ont fait l'objet d'une révision en 2012 près de 20 ans après leur première édition. Elles définissent les normes minimales requises par les douanes modernes soucieuses de faciliter le commerce sans rien renier de leurs missions de surveillance des échanges (méthodes d'analyse de risques, contrôles expost, renseignements contraignants, guichet unique) dans le respect des conventions internationales en vigueur. Le guide vise à convaincre les autorités douanières que les entreprises qui respectent les 59 normes minimales qu'elles promeuvent offrent une garantie suffisante en termes de sécurité et de conformité aux lois et réglementations nationales. Elles se répartissent en 13 rubriques : un management responsable, une coordination interne efficace, un contrôle réactif, un souci permanent de la conformité douanière, le respect des droits de propriété intellectuelle et des

règles de prohibition ou de contrôle, la maîtrise de la logistique, la qualité des relations avec les agents en douane et les transitaires, le souci permanent de la sécurité, le recours occasionnel à des experts indépendants, la qualité de la formation des personnels, la maîtrise de la dématérialisation des opérations de dédouanement, et enfin la qualité de la relation avec les diverses autorités publiques.

Travailler à la définition de repères communs.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ces lignes directrices couvrent un vaste champ qui ne laisse au hasard aucun des domaines essentiels de la vie de l'entreprise engagée dans les échanges internationaux. Dans une économie ouverte à la concurrence internationale et exposée aux nombreux risques associés au terrorisme, à la fraude organisée et à la prolifération de pays mis sous surveillance par la communauté internationale, entreprises et douanes doivent plus que jamais travailler à la définition de repères communs.

D'autant qu'on assiste ainsi à un transfert ou un partage progressif de responsabilités entre douanes et opérateurs (notamment avec une complexité accrue du statut de la marchandise) qui impose entre eux une coopération accrue. Les lignes directrices publiées par ICC constituent une contribution majeure à cet objectif vital pour le commerce international qui reste l'un des moyens les plus sûrs de nourrir la croissance mondiale. ■